



## COMPTE-RENDU

Démarche de gouvernance pour une gestion concertée et durable des nappes profondes du bassin de l'Adour

Réunion du comité de pilotage du 24 novembre 2020

**Date** : mardi 24 novembre 2020

**Lieu** : visioconférence Starleaf

**Participants** : cf. liste complète des invités en fin de compte rendu

Gabriel Bellocq - Institution Adour - CD 40  
Charles Pelanne - Institution Adour - CD 64  
Céline Salles - Institution Adour - CD 32  
Bernard Ksaz - CD 32  
Régis Gelez - Syndicat des eaux Marensin Maremne Adour  
Bernard Kruzynski - Régie des eaux de Mont de Marsan  
Lisiane Carrère - Régie des eaux de Mont de Marsan (services)  
Benoît Auguin - SYDEC 40 (services)  
Emmanuelle Cazenave - CD 64 (services)  
Kathleen Guiraud - CD 64 (services)  
Claude Laffonta - CD 65 (services)  
Catherine Labat - CD 65 (services)  
Sandrine Butruille - CD 65 (services)  
Florent Barat - CD 32 (services)  
Didier Portelli - Institution Adour (services)  
Marie Bareille - Institution Adour (services)  
Bernard Grihon - Chambre d'agriculture des Landes  
Laetitia Mahenc - Terega  
Alexandre Dos Santos - Terega  
Cyril Sensenacq - Thermes Adour  
Frédéric Delpech - Chaîne thermale du soleil  
Véronique Mabrut - Agence de l'eau Adour-Garonne  
Pierre Marchet - Agence de l'eau Adour-Garonne  
Jean Jacques Chevalier - Agence de l'eau Adour-Garonne  
Pascal Dubois - DREAL Nouvelle-Aquitaine  
Bruno Bachtanik - DDT 65  
Marie-Gabrielle Mouneyres - DDTM 40  
Olivier Douez - BRGM

**Supports de présentation** : cf. diaporamas joints en fin de compte rendu

**Ordre du jour :**

- Rappel de l'étude socioéconomique de l'importance stratégique des nappes profondes du bassin de l'Adour ;
- Présentation de l'avancée du projet GAIA ;
- Charte d'engagement dans la gouvernance pour une gestion concertée des nappes profondes du bassin de l'Adour.

Monsieur Bellocq introduit la séance. Il rappelle qu'un travail a été engagé depuis 2018 dans le cadre d'une convention avec le BRGM pour mener une étude socioéconomique de l'importance stratégique des nappes profondes du bassin de l'Adour. Plusieurs réunions se sont tenues dans ce cadre et un rapport d'étude est disponible depuis l'été 2020.

Il précise que l'objectif de la réunion de ce jour est de réunir à nouveau les acteurs et usagers locaux impliqués, pour faire le bilan du travail mené jusqu'alors et pour formaliser les suites à apporter à cette démarche, dans un but de long terme visant à assurer une utilisation et une gestion durable et concertée des nappes profondes du bassin de l'Adour.

## Rappels de l'étude socioéconomique de l'importance stratégique des nappes profondes du bassin de l'Adour

*Cf. diapos 2 à 15*

*Cf. rapport de l'étude socioéconomique adressé à l'ensemble des participants avant la séance*

L'étude a été menée en maîtrise d'ouvrage Institution Adour, dans le cadre d'une convention entre le BRGM et l'Institution Adour, et avec le soutien financier de l'Agence de l'Eau. Cette étude a été réalisée d'avril 2018 à juin 2020. Elle a donné lieu à des interviews d'acteurs locaux par le BRGM et à 3 ateliers de travail collectif permettant de réunir les acteurs locaux et usagers des nappes pour commencer à partager une vision commune de ces nappes, de leurs utilisations, et des enjeux et besoins de gestion liés, aujourd'hui et à l'avenir. Ces nappes représentent une ressource stratégique pour l'avenir, pour faire face au changement climatique.

L'étude a permis de faire un premier bilan des différents usages de ces nappes ou de l'environnement souterrain : eau potable, thermalisme, irrigation, industrie ou stockage de gaz.

Plusieurs enjeux autour de l'utilisation des nappes profondes ont été discutés par les acteurs. En particulier, le constat de la baisse piézométrique a été établi au regard de chroniques de données de suivis des niveaux de nappes disponibles depuis plusieurs décennies.

Enfin, une projection vers l'avenir a été proposée, pour mettre en évidence le devenir des nappes et de leur utilisation, et pour initier les réflexions sur le futur possible de gestion de ces nappes.

L'ensemble de ce travail est restitué dans le rapport de l'étude socioéconomique de l'importance stratégique des nappes profondes du bassin de l'Adour. Il représente cependant une première étape et le travail nécessite d'être poursuivi pour améliorer encore la connaissance des nappes et de leur utilisation, la partager et identifier la nécessité de mobiliser un outil formel pour mettre en place un cadre de gestion et d'utilisation partagée et durable de ces ressources souterraines.

Marie Bareille (Institution Adour) présente succinctement le bilan de cette étude : historique, périmètre, objectifs, concertation, principaux apports et constats, etc.

**Synthèse des discussions :**

*Au regard de l'importante baisse piézométrique observée depuis plusieurs décennies, monsieur Bachtanik (DDT65) interroge sur l'idée du volume que cela représente par rapport au volume global du réservoir constitué par ces nappes profondes.*

*Monsieur Douez (BRGM) précise que des incertitudes demeurent à ce sujet et qu'il convient de plus de*



*raisonner en termes de pression, plutôt que de niveaux, pour une approche plus exacte de l'état des masses d'eau souterraines captives profondes. L'enjeu de la suite de la démarche engagée par les acteurs locaux sera justement de définir si cette vitesse de baisse des nappes est acceptable ou si elle traduit une surexploitation. Les constats que l'on fait aujourd'hui (disparition des puits artésiens par exemple) indiquent aussi une baisse de pression dans les nappes ; il est donc important de se poser ces questions et d'essayer d'y répondre.*

*Madame Mahenc (Terega) souligne qu'il est important d'appréhender aussi les zones de recharge de ces nappes profondes et leurs capacités de régénération, en parallèle de l'approche sur les prélèvements. Olivier Douez indique que là encore les connaissances doivent être améliorées sur le long terme, même si le projet GAIA permet d'apporter quelques éléments. Dans tous les cas, les temps de renouvellement de ces nappes sont très importants, jusqu'à plusieurs dizaines de milliers d'années (20 à 40 000 ans selon les nappes et les secteurs hydrogéologiques). La baisse piézométrique est marquée en seulement quelques décennies ; la question d'une gestion adaptée, pour être durable et éviter une surexploitation, doit se poser.*

## Présentation du projet GAIA

*Cf. diaporama du BRGM*

Le projet GAIA est porté par le BRGM, l'Agence de l'eau Adour-Garonne et TEREGA. Engagé depuis 2014 et se terminant cette fin d'année 2020, il vise à apporter une connaissance solide sur le fonctionnement des nappes profondes du bassin de l'Adour. L'objectif est de construire un modèle mathématique numérique permettant de simuler le fonctionnement des nappes (écoulements, niveaux de nappes, etc.) et de réaliser des prévisions.

Cet outil sera à termes indispensable pour la démarche engagée par les acteurs locaux depuis 2018. Il devra être utilisé pour simuler des scénarii de gestion (tendanciel ou alternatifs). L'utilisation de modèles est indispensable pour travailler en hydrogéologie ; le développement de GAIA, sur les ressources qui intéressent précisément cette démarche, tombe à point nommé.

Durant la démarche de concertation menée depuis 2018, de nombreuses questions se sont posées autour de ce modèle, et beaucoup d'attentes ont été fondées sur cet outil GAIA pour améliorer les connaissances sur le fonctionnement des nappes.

Pour cette raison, il est essentiel de présenter l'outil aux acteurs locaux ; GAIA n'apporte pas de réponses et de solutions de gestion en tant que telles, il s'agit d'un outil numérique, qui doit être alimenté par des données de scénarii de gestion (scénarii qui devront être construits par les acteurs dans le cadre de la concertation) pour apporter des simulations sur ces situations (niveaux de nappes, écoulements, etc. selon les différents types de gestion envisagés). Il permettra donc in fine de définir quel(s) est(sont) le(s) scénario(s) de gestion durable de la ressource.

Olivier Douez (BRGM) présente le modèle GAIA, la méthodologie et le calendrier de construction, les objectifs et utilisations possibles, les limites du modèle et plusieurs retours d'expériences d'autres modèles utilisés sur le bassin aquitain (modèle MONA pour les nappes profondes de Gironde notamment, développé dans le cadre du SAGE dédié à ces nappes).

### Synthèse des discussions :

*Madame Labat (CD 65) demande si les prélèvements réalisés dans les nappes ont un impact global en termes de niveau piézométrique, ou ont plutôt une influence plus localisée. Ceci doit être précisé car en termes de gestion, des zonages pourraient être établis si cela s'avérait pertinent, pour définir des modalités de gestion (volumes ou pressions ou niveaux « objectifs ») différenciées selon les secteurs. Olivier Douez évoque le retour d'expérience de la Gironde : dans le cadre du SAGE dédié aux nappes profondes de Gironde, une sectorisation en plusieurs unités de gestion a effectivement été établie, car les impacts des prélèvements étaient différents selon les secteurs. Pour les nappes profondes du bassin de l'Adour, cela restera à définir.*

*Madame Mabrut (AEAG) sollicite des exemples de règles de gestion des nappes qui ont été établies suite à l'utilisation du modèle MONA sur ce territoire.*



Olivier Douez précise que l'objectif sur ce territoire 33 était de stabiliser la baisse piézométrique globale en fixant des volumes objectifs. Cela a conduit à des interdictions de prélèvements sur certains secteurs.

Un retour d'expérience de ce territoire et de ce SAGE sera proposé au COPIL lors d'une prochaine réunion.

Monsieur Pelanne (CD 64) met en évidence l'importance de réunir les acteurs autour d'un outil de concertation et de gestion. Les enjeux sont majeurs et il est important que l'ensemble des acteurs puissent les comprendre et les partager, et anticiper l'avenir. Il affirme sa volonté de participer à la démarche concertée, dans le cadre d'une charte d'engagement dans la gouvernance dans l'immédiat, mais aussi à termes, dans le cadre d'un outil de gestion plus formel.

## Charte d'engagement dans la gouvernance pour une gestion concertée des nappes profondes du bassin de l'Adour

*Cf. diapos 17 à 28*

*Cf. projet de charte adressé à l'ensemble des participants avant la séance*

Suite à l'étude menée de 2018 à 2020, une période d'animation doit se dérouler pour permettre à l'ensemble des acteurs d'évaluer la faisabilité de mettre en place un outil de gestion intégrée des nappes profondes. L'Institution Adour est toujours engagée pour porter en 2021 l'animation de la démarche pour le compte des acteurs locaux (soutenue par l'Agence de l'Eau et les Régions).

Dans ce contexte intermédiaire, afin de confirmer le maintien de l'engagement des acteurs dans la gouvernance mise en place, et afin de légitimer l'existence d'instances de travail (COPIL, COTECH...) il est proposé de diffuser une charte d'engagement dans la gouvernance pour une gestion intégrée et concertée des nappes.

La charte n'est pas un outil de gestion des nappes. C'est un outil intermédiaire pour le maintien de la gouvernance.

L'outil « charte » est peu engageant (pas d'engagement financier notamment) ; son intérêt principal est de formaliser la composition d'instances de concertation et de travail (COPIL, COTECH, comité d'information élargi...). De plus, le contenu de la charte ne présage pas du travail qui sera mené à terme si le COPIL décide d'engager un outil de gestion plus formel : périmètre, instances, objectifs, contenus, calendriers, etc. tout ceci pourra être adapté selon les discussions et choix des acteurs locaux.

La démarche intermédiaire vers le choix d'un outil de gestion va se dérouler dans l'année à venir ; chaque acteur a un intérêt à être présent dans le tour de table aujourd'hui, pour faire part de son avis sur les suites à apporter à la démarche.

Marie Bareille présente le projet de charte pour qu'il soit discuté en séance.

### Synthèse des discussions :

Monsieur Bachtanik (DDT65) évoque le principe de co-construction qui prévaut souvent aujourd'hui dans l'élaboration de démarches de gestion de l'eau. Il s'interroge sur la nécessité d'associer dès à présent un panel d'acteurs plus élargi, telles que les associations, dans le cadre de la gouvernance prévue par la charte.

Marie Bareille évoque le retour d'expérience du SAGE Adour aval : l'émergence de tels outils de gestion intégrée est à l'initiative des collectivités locales et/ou de l'Etat. La décision quant à la mobilisation d'un outil de gestion doit leur revenir. Toutefois, il est pertinent et même nécessaire d'informer l'ensemble des acteurs locaux concernés, quel que soit le type de structure ; il est donc proposé de les intégrer au comité d'information élargi. A termes, si un outil de gestion est mobilisé, ces acteurs seront formellement associés à son élaboration conformément à la réglementation (exemple de la composition d'une Commission Locale de l'Eau - CLE- pour un SAGE).

Plusieurs participants insistent sur le fait qu'il est indispensable d'associer les syndicats d'eau potable au comité de pilotage ainsi qu'au comité technique de la démarche car ce sont des acteurs essentiels



*(prélèvements majoritaires) sur ces ressources. Leur adhésion à la charte semble essentielle ; plusieurs syndicats devront être contactés pour discuter de cette démarche, de leurs besoins, de leur souhait d'adhésion, etc.*

*Madame Mabrut (AEAG) rappelle aussi qu'il est important d'associer les acteurs de la géothermie, activité qui va se développer à l'avenir.*

*Madame Butruille (CD 65) suggère que soit ajoutée dans la feuille de route pour 2021 et dans la charte la possibilité de commencer à utiliser l'outil GAIA pour simuler les premiers scénarii d'utilisation des nappes profondes et ainsi se projeter vers l'avenir. Ceci constituera une aide à la décision pour un outil de gestion intégrée des nappes.*

*Il est nécessaire à présent de diffuser formellement la charte par courrier à l'ensemble des partenaires pour recueillir leurs éventuels avis et leur adhésion. Monsieur Bellocq précise que la construction de la charte est souple, elle peut être ajustée, l'essentiel étant qu'une dynamique suffisante soit maintenue pour aller vers un choix pertinent pour le territoire et ses acteurs, quant à la mobilisation d'un outil de gestion plus formel.*

## Suites de la démarche - calendrier - conclusion

*Cf. diapos 29 et 30*

La charte sera diffusée formellement, par courrier postal, après le COPIL. Les partenaires pourront confirmer leur engagement par courrier en réponse.

La feuille de route pour l'année 2021 est présentée.

Une prochaine réunion du COPIL sera organisée, en début d'année 2021, pour valoriser des retours d'expériences de gestion des nappes sur d'autres territoires ; en Gironde en particulier, un SAGE existe de longue date sur les nappes profondes de la Gironde, alimentant l'agglomération bordelaise en eau potable ; ce retour d'expérience est riche et complet. Mais des retours d'autres types d'outils seront aussi présentés.

Monsieur Bellocq remercie l'ensemble des participants et lève la séance.

